



Vacances des enfants main courante effectuée

Par Visiteur

Bonjour,

Je devais récupérer mes enfants (âgés respectivement de 18 ans pour le garçon et de 14 ans pour la fille) du 01 08 2009 au 31 08 2009.

Sans que la mère me prévienne, je n'ai pu récupérer ma fille que le 10 08 2009 et en plus (pour la deuxième fois),sans aucun vêtement.

Le garçon faisant un job d'été a fait le choix de rester chez sa mère pour une raison pratique (son boulot est sur sa ligne de métro).

Je donne une pension (pour les deux enfants) et je paie l'école privée de ma fille.

j'ai fait une main courante au commissariat de police de MONTREUIL.

Quel est mon recours au tribunal?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Sans que la mère me prévienne, je n'ai pu récupérer ma fille que le 10 08 2009 et en plus (pour la deuxième fois),sans aucun vêtement.

Le garçon faisant un job d'été a fait le choix de rester chez sa mère pour une raison pratique (son boulot est sur sa ligne de métro).

Je donne une pension (pour les deux enfants) et je paie l'école privée de ma fille.

j'ai fait une main courante au commissariat de police de MONTREUIL.

Quel est mon recours au tribunal?

Tout dépend ce que vous voulez obtenir.

Si vous désirez profiter de cet événement pour essayer d'obtenir des jours de garde supplémentaires, vous pouvez saisir le JAF en vue de faire valoir ces nouveaux éléments de faits.

Si en revanche, vous cherchez à obtenir une diminution de la pension alimentaire, il n'y a pas dans votre dossier d'éléments susceptibles de faire baisser votre part contributive dans le versement de cette pension.

Très cordialement.

Par Visiteur

Monsieur,

Ce que j'aimerais savoir est-ce normal que les enfants viennent chez moi sans aucun vêtement alors que l'ordonnance stipule que la pension sert à l'éducation et l'entretien de ceux-ci.

cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ce que j'aimerais savoir est-ce normal que les enfants viennent chez moi sans aucun vêtement alors que l'ordonnance stipule que la pension sert à l'éducation et l'entretien de ceux-ci.

Non, ce n'est pas normal. Il est clair que les enfants devraient normalement venir avec des vêtements. Maintenant, je doute que la juridiction judiciaire soit très efficace ce type de problème.

Ce type de litige n'est pas suffisamment important pour entraîner une suppression du droit de garde de la mère. Et le juge ne pourra pas s'assurer de lui même que la mère satisfera bien à ses obligations par la suite.

En conséquence, si la situation est juridiquement illégale, il n'existe pas vraiment de solution miracle propre à assurer le bon déroulement de votre droit de visite.

Très cordialement.